

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Convocation du 5 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Votants : 23

Secrétaire de Séance : CROCHET Sandrine

Madame le Maire ouvre la séance en rappelant le rôle d'un conseiller municipal.

Lecture du dernier procès-verbal. Adopté à l'unanimité

### 1) DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE - AUX MAIRES DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide et avec effet au 27 mai 2020 (date d'entrée en fonction des élus) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire et Maires Délégués et conseillers délégués aux taux suivants :

➤ Adjoints au Maire :

- 2ème Adjoint : 19,80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 4ème Adjoint : 19,80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 5ème Adjoint : 19,80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

➤ Maires délégués des communes déléguées

de Heussé : 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

de Husson : 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

de Sainte Marie du Bois et 3<sup>ème</sup> adjoint : 25,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

de Ferrières et 1<sup>er</sup> adjoint : 25,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.;

➤ Conseillers délégués : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle Indiciaire de la fonction publique :

- Monsieur Jacques DUZERT conseiller municipal délégué par arrêté municipal du 5 juin 2020, à :  
Responsable de la Commission Urbanisme et aménagement du Territoire.  
A ce titre, il sera notamment en charge de l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanismes
- Monsieur Patrice HEROUX conseiller municipal délégué par arrêté municipal du 5 juin 2020, à :  
Responsable de la Commission Environnement.  
A ce titre, il sera notamment en charge des questions relatives à l'environnement (fonctionnement de la chaufferie bois ; panneaux solaires ; représentant de la commune à la commission assainissement et à la commission déchets à la communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie...).

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement.

Observation :

Les indemnités se calculent en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement, IB 1027, indice Majoré 830, soit 3889,40 € par mois).

Le bénéfice des indemnités de fonction d'adjoint requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le maire.

Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction de maire inférieure au barème, à la demande du Maire. Soit, 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal. Les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux doivent être comprises dans l'enveloppe « maire+adjoints en exercice ».

Indemnités totales possibles : 8 751€15

2) ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS ET COMMISSIONS COMMUNALES :

❖ ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDeau50) :

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche exerce la compétence « eau potable » sur le territoire de notre commune.

Monsieur HEURTIER-GUEGUEN Serge ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué au 1er tour de scrutin.

❖ COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES:

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier à leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale. La commune y adhère.

Monsieur Fabien BOUZIN a été proclamé délégué au Comité national d'action sociale.

❖ ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE DU TEILLEUL :

Trois représentants de la collectivité dont le maire.

Votants : 22 (un conseiller intéressé ne prends pas part au vote)

Monsieur Fabien BOUZIN et Madame Florence CORDRAY ont été proclamés représentants de la commune au conseil d'administration de la maison de retraite du Teilleul.

❖ DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER AU SYNDICAT MANCHE NUMERIQUE AU TITRE DE LA COMPETENCE SERVICES NUMERIQUES:

Monsieur Emmanuel MAERTENS a été proclamé représentant de la commune sur la compétence Services Numériques de Manche Numérique.

❖ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Son président en est de droit le maire, qui se voit cependant adjoindre un vice-président qui le remplacera en cas d'absence.

Le CCAS est un établissement public communal qui est géré par un conseil d'administration. Ce conseil d'administration, ou le maire-président, comprend de quatre à huit membres élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste par le conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention sociale, d'animation sociale ou de développement social dans la commune. Cependant, parmi ces derniers, doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un

représentant des associations de personnes âgées et de retraités, un représentant des associations de personnes handicapées, et un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales.

Le CCAS aura pour compétences, notamment :

- De donner un avis sur les dossiers d'aide sociale,
- De participer au repas des cheveux blancs.
- D'apporter une aide ponctuelle aux personnes en difficultés...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le nombre à 6 élus.
- Proclame élus :
  - ❖ M. Fabien BOUZIN
  - ❖ Mme Françoise DAGUER
  - ❖ Mme Chantal LEFEUVRE
  - ❖ Mme Sophie LEMEE
  - ❖ Mme Stéphanie LERAY
  - ❖ M. Jean-Luc MARTIN

❖ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU TEILLEUL :

Deux représentants de la collectivité dont le maire ou son représentant et 1 délégué titulaire. Monsieur Emmanuel MAERTENS a été proclamé représentant de la commune au conseil d'administration de l'école élémentaire du Teilleul.

❖ 1 REPRESENTANT(E) AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT SAINT MICHEL NORMANDIE :

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'agglomération et inversement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN, représentant titulaire et Monsieur Joël BOULET représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de Le Teilleul.

❖ COMMISSION BOCAGE :

Son rôle : Faire vivre les inventaires et le patrimoine bocager. Son rôle est de prendre les meilleures décisions concernant les demandes d'arrachage tout en prenant en compte les intérêts du demandeur, mais aussi du patrimoine commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes ci-dessous pour faire partie de la commission bocage de la commune :

Le Teilleul : Joël BOULET ; Patrick FOUCAULT ; Stéphane VERON ; Jean-Luc MARTIN ; Alexandre CHESNEL ; Francis CHEVALIER ; Charles LANGLOIS. ; François DAVOUST. Husson : Christian HEUZE ; Daniel FERMIN ; Serge HEUZE ; Joël BAGOT. Heussé : Fabrice NOEL. Ferrières : Serge HEURTIER-GUEGUEN. Ste Marie du Bois : Hervé LEMARCHANDEL.

Observations :

Les personnes susdites seront contactées afin d'obtenir leur accord et en fonction des réponses la commission sera modifiée.

❖ COMMISSION DE CONTROLE – GESTION DES LISTES ELECTORALES :

Le rôle de cette commission sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes ci-dessous pour faire partie de la commission contrôle de la gestion des listes électorales de la commune :

Madame Danielle DANJOU, titulaire.

Monsieur Serge HEUZE, suppléant.

#### ❖ MEMBRES DU COMITE JUMELAGE BARENTON-PUDERBACH

Les membres de ce comité reconstitué devront se préoccuper de poursuivre les actions de leurs prédécesseurs pour faire vivre les échanges avec les amis allemands.

Monsieur Fabien BOUZIN et Monsieur Serge HEUZE ont été proclamé représentant de la commune au comité de jumelage Barenton-Puderbach.

#### ❖ NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS :

Objet : Le conseil d'exploitation de la régie de chauffage est consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

La régie de chauffage au bois du Teilleul est chargée de l'exploitation d'un service public, à caractère industriel et commercial ; elle dotée de la seule autonomie financière et est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation et son président ainsi que par son directeur.

Elle a pour objet : la construction d'une installation de production de chaleur utilisant principalement de l'énergie bois et d'un réseau de canalisations enterrées et l'installation de sous-stations ; l'exploitation technique des installations de production de chaleur ; la gestion administrative du service.

Le conseil d'exploitation est composé de cinq membres.

Messieurs Patrice HEROUX, Serge HEURTIER-GUEGUEN, Jacques DUZERT et Madame Chantal MENARD ont été proclamés membres du conseil d'exploitation de la Régie de Chauffage Bois.

Les autres représentants : directeur de la maison de retraite « Rue du Maine » Le Teilleul.

#### ❖ REPRESENTANTS (ES) AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Le maire est président de droit.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, proclame élus :

##### ❖ Commission Communication/Animation/Culturelle/Embellissement :

Responsable : CROCHET Sandrine

Membres : Florence CORDRAY ; Danielle DANJOU ; Catherine FERNANDEZ ; Julie GOBE ; Sophie LEMEE ; Chantal MENARD ; Fabienne TALIGOT.

##### ❖ Commission Association et vie scolaire :

Responsable : Emmanuel MAERTENS

Membres : Catherine FERNANDEZ ; Julie GOBE ; Fabienne TALIGOT.

##### ❖ Commission Bâtiments :

Responsable : Fabien BOUZIN

Membres : Jacques DUZERT ; Serge HEUZE ; Charles LANGLOIS ; Emmanuel MAERTENS.

##### ❖ Commission Cimetière :

Responsable : Françoise DAGUER.

Membres : Sandrine CROCHET ; Joël BOULET ; Peter CORKE ; Serge HEUZE.

##### ❖ Commission Environnement (Chaufferie Bois ; Panneaux solaires...) :

Responsable : Patrice HEROUX

Membres : Fabien BOUZIN ; Jacques DUZERT.

❖ Commission Urbanisme/Aménagement du Territoire :

Responsable : Jacques DUZERT

Membres : Joël BOULET ; Serge HEURTIER-GUEGUEN ; Chantal LEFEUVRE ; Stéphanie LERAY.

❖ Commission Voirie :

Responsable : Joël BOULET

Membres : Joël BAGOT ; Fabien BOUZIN ; Serge HEURTIER-GUEGUEN ; Jean-Luc MARTIN ; Serge HEUZE ; Charles LANGLOIS ; Stéphanie LERAY.

❖ Commission Finances :

Responsable : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Membres : Fabien BOUZIN ; Joël BOULET ; Charles LANGLOIS.

❖ Commission Immeubles Locatifs :

Responsable : Chantal LEFEUVRE.

Membres : Joël BAGOT ; Françoise DAGUER ; Sophie LEMEE ; Stéphanie LERAY.

❖ Commission revitalisation des bourgs :

Joël BOULET ; Fabien BOUZIN ; Françoise DAGUER ; Danielle DANJOU ; Jacques DUZERT ; Catherine FERNANDEZ ; Serge HEURTIER-GUEGUEN ; Emmanuel MAERTENS.

3) AVENANT AU MARCHE PUBLIC POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU MAINE ET CARREFOUR CENTRAL (INTERSECTION RUE DU MAINE/RUE DU MONT ST MICHEL/RUE BEAUREGARD/RUE GUILLAUME MOREL) COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL AVEC LA SARL MONGODIN « LA PIERRE BLANCHE » LE TEILLEUL D'UN MONTANT HT DE 173 740€60 HT :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant au marché susdit qui a pour objet de prolonger le délai du marché et d'introduire des prix supplémentaires au bordereau des prix pour permettre la réalisation de prestations indispensables.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Fin du marché de travaux : 13 septembre 2020

4) MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) – ECOLE ELEMENTAIRE DU TEILLEUL – RETOUR PROGRESSIF DES ELEVES A L'ECOLE :

Dans le cadre du retour progressif des élèves à l'école, de nouvelles conditions d'accueil sont fixées afin de répondre aux contraintes sanitaires. Notamment un professeur pour un groupe ne pouvant excéder 15 élémentaire et 10 en maternelle.

Lorsque l'élève n'est pas sous la responsabilité de son professeur, il est donc possible de proposer sur le temps scolaire, des activités qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement.

Cette offre s'inscrit dans le dispositif dit « 2S2C ».

Pour mettre en place ce dispositif, la collectivité territoriale de rattachement peut, dans le cadre d'une convention, organiser des interventions dans les différents domaines concernés.

La compensation financière de l'Etat est fixée en tenant compte du coût prévisionnel des interventions jusqu'à un maximum de 110 € par groupe d'élève et par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les conventions suivantes, pour engager ces interventions :

- Convention entre la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche et le maire de la commune du Teilleul qui a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs.  
Les activités : la pratique sportive et la santé des élèves ; des activités artistiques et culturelles ; des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté.
- Convention entre la commune de le Teilleul et la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie pour une mise à disposition des services ou parties de services communautaires : Direction des services à la personne – Animateurs sur les temps d'intervention scolaire suite à la période de déconfinement à partir du 14 mai 2020. Remboursement des frais d'agents s'effectue sur la base du nombre d'heures d'intervention multiplié par le coût horaire de l'agent.
- Convention entre la commune de le Teilleul et la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie pour une mise à disposition des services ou parties de services communautaires : Musiciens de l'école des arts des sites de Mortain-Bocage et Sourdeval sur les temps d'intervention scolaire. Intervention sur la base du volontariat et bénévolement.

#### 5) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions : vote des budgets le jeudi 25 juin à 20h30 salle de la Basse-Porte ; conseil municipal le 21 juillet à 20h30 ; réunions Maires-Adjoint-Conseillers délégués le jeudi 18 juin à 20h à la mairie.
- Reprise du Marché du Terroir sous les halles et Place du Champ Foire au Teilleul le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois d'Avril à Octobre, soit le 4 juillet.
- En fonction des consignes sanitaires à respecter, le repas des cheveux blancs des communes déléguées du Teilleul et Ste Marie du Bois pourra être annulé. Il est prévu le 5 septembre à 12h30.
- Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Maine et du Carrefour principal, l'accès aux personnes à mobilité réduite pour le restaurant Le Normandie sera réalisé et pris en charge financièrement par le propriétaire de l'immeuble.
- Il est prévu un redémarrage des travaux pour la construction des 2 maisons Communales Route de Ferrirères Le Teilleul début juillet vu que les consignes sanitaires se sont assouplies.  
La commune a déjà reçu des demandes pour la location. La commission « immeubles locatifs » devra procéder à l'attribution de ces logements.
- Les manifestations qui ont été annulées sur la commune, ne sont pas prévues pour l'instant être reportées.
- La commune poursuit sa recherche de médecins.
- Proposition pour créer un conseil des enfants et/ou des jeunes. A étudier.

Séance levée à 23 heures.